

Mouvement de l'Emploi 2022 – 1° degré CALENDRIER

25 janvier 2022	Les enseignants informent leur chef d'établissement de leur intention (départ en retraite, demande d'emploi vers d'autres diocèses, demande de Mutation intra-académique)
7 mars 2022	Les chefs d'établissement communiquent au Rectorat et à la DIEC les postes vacants, susceptibles d'être vacants, créés ou supprimés
4 avril 2022	Publication des services vacants par le Rectorat et affichage dans les établissements. La DIEC les envoie aux candidats extérieurs à l'Académie
4 mai 2022	Date limite de réception des candidatures par les chefs d'établissement
6 mai 2022	Envoi à la DIEC et au Rectorat par les chefs d'établissement de la copie de chacune des candidatures
1 juin 2022 9h – 11h	Réunion des chefs d'établissement pour étudier les candidatures
1 juin 2022 11h30 – 13h	Commission Interdiocésaine de l'Emploi
3 juin 2022	Date limite d'envoi par les chefs d'établissement de leurs propositions de nomination au Rectorat, avec copie à la DIEC
24 juin 2022 9h	CCMI
29 juin 2022 9h – 10h30	Réunion des chefs d'établissements pour harmoniser leurs propositions de nomination des concours et délégués auxiliaires
29 juin 2022 11h – 12h	Réunion de la Commission Interdiocésaine de l'Emploi pour proposition de nomination des concours
6 juillet 2022	CNE
11 juillet 2022	Réunion des chefs d'établissements pour harmoniser leurs propositions de nomination des délégués auxiliaires et suppléants
11 juillet 2022	Réunion de la Commission Interdiocésaine de l'Emploi pour proposition de nomination des délégués auxiliaires CDI